



Examen d'entrée 2022

Composition

Contenu de l'épreuve de Licence/DNSPM

Présélection (partitions et enregistrements audio) :

Pour l'entrée en Licence/DNSPM en composition, il est demandé aux candidats de présenter deux œuvres, avec ou sans électronique, dont au moins l'une est enregistrée.

Les partitions en format PDF sont à déposer dans la rubrique « fichiers et compléments » du dossier de candidature sur la plateforme Taïga.

Les enregistrements sont à publier, en "mode privé", sur la plateforme SoundCloud, selon les modalités définies ci-dessous. Les liens vers les enregistrements sont à renseigner dans le dossier de candidature sur la plateforme Taïga. Le dossier de candidature doit être complété au plus tard le mardi 15 mars 2022, délai de rigueur.

Informations sur la présélection :

- Les titres du fichier audio et de la partition doivent être indiqués comme suit :
NOM Prénom Coursus (nom de l'œuvre).
Exemple : DUPONT Marie DNSPM (Quatuor à cordes n°1)

Admission :

1) Mise en loge d'une durée de 2h30, dont l'objectif est d'évaluer les connaissances techniques et musicales du candidat. L'épreuve consistera en des commentaires d'écoute et en l'analyse musicale d'une partition ou d'un extrait de partition.

2) Entretien avec le jury d'une durée de 20 minutes, portant sur les pièces présentées lors de la présélection et sur le projet d'études. Le candidat devra se munir d'une clé USB avec fichier .aiff ou .wav pour la diffusion des pièces, s'il dispose d'un enregistrement.

Informations sur l'admission

- L'admission se fera en présentiel.
- Le candidat doit apporter une clé USB contenant les pièces à faire écouter et 3 jeux des partitions ; il les donnera au jury au moment de son passage et les récupérera ensuite.

Si, à la date de l'examen, un confinement devait être décrété par le gouvernement, l'épreuve d'admission se fera en distanciel.